



Aide financière aux étudiants des TNO

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES AIDES AU REMBOURSEMENT D'UN PRÊT ÉTUDIANT DES TNO

Le programme d'aide financière aux étudiants offre des aides au remboursement d'un prêt afin d'encourager les étudiants ténois à revenir et à rester aux TNO pour alléger leur dette. Les étudiants ayant bénéficié d'un prêt étudiant en vertu de la *Loi sur l'aide financière* des TNO et de ses règlements peuvent demander une remise de prêt, un taux d'intérêt à zéro pour cent ou une prime du Nord.

Admissibilité générale:

- vous avez reçu un prêt à remboursement conditionnel ou remboursable de l'AFE des TNO;
- vous avez arrêté vos études à temps plein pendant six mois ou plus;
- vous avez signé un avis de prêt consolidé;
- vous résidez actuellement aux TNO, c'est-à-dire que vous y mangez, dormez et menez vos activités habituelles depuis au moins trois mois.
- vous soumettez votre demande d'aide au remboursement d'un prêt avant l'échéance.

1) Admissibilité à une remise de prêt:

- vous répondez à tous les critères d'admissibilité généraux;
- vous avez reçu un prêt à remboursement conditionnel;
- vous avez obtenu le pourcentage minimum requis d'une charge de cours complète pendant chaque semestre pour lequel vous avez reçu un prêt à remboursement conditionnel;
- il est possible de faire une demande deux fois par an avant le **15 avril** et le **15 octobre**.

Le taux de remise est basé sur votre collectivité (zone) de résidence; les taux sont appliqués comme suit:

Zone	Collectivité	Taux de remise pour six mois
1	Yellowknife (y compris N'dilo et Dettah)	3 000 \$ 16,44 \$/jour
2	Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Réserve de Hay River, Inuvik et Norman Wells	4 000 \$ 21,92 \$/jour
3	Aklavik, Behchoko, Colville Lake, Deline, Enterprise, Fort Good Hope, Fort Liard, Fort McPherson, Fort Resolution, Gameti, Jean Marie River, Kakisa, Lutsell'ke, Nahanni Butte, Paulatuk, Sachs Harbour, Trout Lake, Tsiigehtchic, Tuktoyaktuk, Tulita, Ulukhatok, Wekweeti, Whati et Wrigley.	6 000 \$ 32,88 \$/jour

2) Admissibilité au taux d'intérêt à zéro pour cent:

- vous répondez à tous les critères d'admissibilité généraux;
- vous avez bénéficié d'un prêt à remboursement conditionnel ou d'un prêt remboursable;
- Il est possible de faire une demande deux fois par an avant le **15 avril** et le **15 octobre**.

3) Admissibilité à la prime du Nord:

- vous répondez aux critères généraux d'admissibilité;
- vous avez bénéficié d'un prêt à remboursement conditionnel ou d'un prêt remboursable;
- votre compte de prêt étudiant est en règle;
- vous avez suspendu vos études à temps plein pendant 12 mois consécutifs avant de faire votre demande;
- avant de faire votre demande, vous avez résidé aux TNO pendant 12 mois consécutifs;
- vous faites une demande une fois par an avant le **15 avril** ou le **15 octobre**.

La prime du Nord sera appliquée à votre prêt étudiant dans une limite de 2 000 \$ par année. Les Ténos peuvent recevoir un montant maximum de 10 000 \$ au cours de leur vie.

Politique sur les congés:

- Les absences occasionnelles ne totalisant pas plus de trois mois consécutifs au cours d'une période de 12 mois sont permises et n'ont donc pas à être déclarées.
- Les absences dépassant trois mois au cours d'une période de 12 mois annuleront votre admissibilité à la remise de prêt et au taux d'intérêt à zéro pour cent.
- Les absences dépassant trois mois sont autorisées dans certaines situations, à la discrétion du sous-ministre.
- Si vous acceptez un emploi à temps plein ou à temps partiel pendant vos vacances, vous n'aurez pas droit à la remise de prêt ou au taux d'intérêt à zéro pour cent.
- Tous les dossiers de l'AFE peuvent faire l'objet d'une vérification et d'un audit à tout moment.
- En cas d'audit, vous devrez présenter des documents confirmant votre résidence aux TNO.

Pour de plus amples renseignements:

Aide financière aux étudiants des TNO

Division des programmes de la sécurité du revenu
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Courriel : nwstfa@gov.nt.ca

Numéro de téléphone : 1-800-661-0793 ou 1-867-767-9355

Télécopieur : 1-800-661-0893 ou 1-867-873-0336

Site Web : www.gov.nt.ca/fr/afe

Facebook : facebook.com/nwt.sfa/

Twitter : twitter.com/sfanwt



Aide financière aux étudiants des TNO

DEMANDE D'AIDE AU REMBOURSEMENT D'UN PRÊT

(prêt de l'AFE des TNO uniquement)

Adresse postale: Aide financière aux étudiants | C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9

En personne: 4501, 50^e Avenue, à Yellowknife ou dans votre centre de services local du MÉCF

Télécopieur: 1-800-661-0893 or 1-867-873-0336

Adresse électronique: nwtsfa@gov.nt.ca

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

Nom de famille		Prénom	
Nom(s) précédent(s)		Second prénom	
Adresse permanente aux TNO			
Adresse postale			
Ville ou collectivité		Territoire ou province	Code postal
Numéro de téléphone		Adresse électronique	
Numéro d'assurance sociale	Date de naissance (AA-MM-JJ)	Identificateur personnel de l'AFE	

2. COCHEZ LES CASES CORRESPONDANT À L'AIDE QUE VOUS DEMANDEZ

Remise de prêt Taux d'intérêt à zéro pour cent Prime du Nord

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉSIDENCE

Habitez-vous aux TNO depuis au moins 12 mois consécutifs?		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Au cours de l'année écoulée: <input type="checkbox"/> Vous suiviez des cours dans un établissement scolaire			
<input type="checkbox"/> Vous étiez employé			
<input type="checkbox"/> Autre (précisez):			
Indiquez vos lieux de résidence au cours des 12 derniers mois:			
Du (AA-MM-JJ)	au (AA-MM-JJ)	Collectivité et territoire ou province	Employeur, école ou autre

4. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

À quand remonte votre dernière inscription à des études postsecondaires à temps plein? (AAAA)

Nom de l'établissement	Programme d'étude
Ville ou collectivité	Territoire ou province

Certificat Diplôme Titre universitaire Maîtrise Doctorat

5. Déclaration et consentement du requérant (signature obligatoire)

Les présents renseignements sont recueillis en vertu du paragraphe 40(a) et de l'alinéa 40(c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants* et des règlements connexes. Ils serviront à déterminer mon admissibilité continue aux aides au remboursement d'un prêt étudiant ainsi qu'à l'administration générale et à la mise en œuvre du programme. Les dispositions de la LAIPVP relatives à la confidentialité protègent mes renseignements.

Les renseignements personnels sont définis à l'article 2 de la LAIPVP. Tous les requérants ont le droit d'examiner leur dossier et de demander qu'on y apporte des corrections, ainsi que de demander au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'examiner. Si vous avez des questions sur la collecte des renseignements, veuillez les adresser au Gestionnaire, Services financiers de la division, Division de la sécurité du revenu, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9, ou composez le 1-800-661-0793 ou le 867-767-9355.

Requérant

1. Je déclare ce qui suit:

- Les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et pourraient faire l'objet d'un audit.
- J'informerai immédiatement par écrit le personnel de l'AFE si mes renseignements personnels changent.

2. J'accepte ce qui suit:

- Respecter les modalités de tout document que j'ai signé.
- Fournir des renseignements ou des documents pour vérifier mon admissibilité initiale et continue à l'aide au remboursement d'un prêt dans les 20 jours suivant la demande.

3. Je comprends que:

- le fait de faire une déclaration fausse ou trompeuse peut m'obliger à rembourser immédiatement toutes les aides au remboursement d'un prêt et entraîner le rejet de toute demande future ou m'exposer à des poursuites criminelles;
- il se peut que je doive rembourser immédiatement toute aide financière reçue au cours d'années précédentes, de l'année actuelle ou pour une année future s'il y a eu ou s'il y a des changements à mes renseignements personnels qui entraîneraient mon inadmissibilité aux aides au remboursement d'un prêt.
- l'AFE peut communiquer avec d'autres organismes pour vérifier les renseignements que j'ai fournis en vue de déterminer mon admissibilité initiale et continue à une aide au remboursement d'un prêt ou encore pour détecter des fraudes. Ces organismes peuvent comprendre notamment : d'autres ministères du GTNO, les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, municipaux ou autochtones, notamment les bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire, Emploi et Développement social Canada (pour, entre autres, les relevés d'emploi et d'assurance-emploi, les prestations parentales ou de maternité), l'Agence du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, des organismes de gestion des logements, des institutions financières, des compagnies aériennes et des agences de voyages, des propriétaires, des établissements scolaires et des employeurs.

4. Je consens à la divulgation de ce qui suit:

- Mes renseignements personnels divulgués au personnel du programme de l'AFE par les organismes indiqués au 3.c ci-dessus dans le but de vérifier les renseignements fournis et de déterminer mon admissibilité initiale et continue aux aides au remboursement d'un prêt. Je comprends que le consentement à la divulgation de mes renseignements personnels à des tiers est valide jusqu'à ce que j'informe par écrit le gestionnaire des services financiers de la division de mon désir d'y mettre fin.
- Renseignements personnels (nom et valeur monétaire de la remise de dette) dans le processus des comptes publics.

5. Je consens à la divulgation par l'Agence du revenu du Canada de renseignements tirés de ma déclaration de revenus à un responsable du programme d'AFE et, s'il y a lieu, d'autres renseignements confidentiels requis à mon sujet, qu'ils proviennent de moi ou d'un tiers. Ces renseignements ne seront pertinents et utilisés qu'afin de déterminer et de vérifier mon admissibilité aux aides au remboursement d'un prêt et mes prestations, ainsi que pour l'administration et la mise en application générales des aides au remboursement d'un prêt en vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, de ses règlements afférents, et de la LAIPVP. Ils ne seront pas transmis à une autre personne ou organisation sans mon autorisation.

La présente autorisation est valable pour le programme d'AFE pendant les trois années d'imposition précédant l'année de la signature, ainsi que pour les renseignements fiscaux les plus récents disponibles de l'année d'imposition en cours et de chaque année d'imposition subséquente pour laquelle une aide au remboursement d'un prêt est demandée par moi ou en mon nom.

Nom du requérant (en caractères d'imprimerie)

X

Signature du requérant

Date (AA-MM-JJ)